

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine

Exercice 2023



Réglementation en vigueur :

- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement
- Art D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux RPQS d'eau potable et d'assainissement
- Art L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SERVICE D'EAU POTABLE	4
1 – Présentation du service	4
2 – Le mode de gestion du service	4
3 – Le territoire desservi et les ventes extérieures.....	5
4 – Estimation de la population desservie (D101.1).....	6
5 – Le nombre d’abonnés	6
6 – L’eau brute	7
6.1 – Prélèvement sur la ressource en eau	7
6.2 – Achat d’eau brute	7
7 – L’eau traitée.....	8
7.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2023	8
7.2 – La production	8
7.3 – Achat d’eau traitée.....	8
7.4 – Les volumes d’eau potable vendus en 2023	9
7.5 – Les autres volumes	10
7.6 – Le volume consommé autorisé.....	10
7.7 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)	11
8 – Les consommations d’énergie du service.....	11
9 – Les interventions sur le réseau d’eau potable.....	12
 LA TARIFICATION DE L’EAU & LES RECETTES DU SERVICE.....	 13
1 – Les modalités de tarification	13
2 – Facture d’eau type (D102.0).....	14
3 – La facturation	14
4 – Les factures émises.....	15
5 – Les recettes	15
 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	 16
1 – La qualité de l’eau (P101.1 et P102.1)	16
2 – L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2B).....	17
3 – Les indicateurs de performance du réseau.....	18
3.1 – Le rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.2 – Le rendement primaire du réseau	18
3.3 – L’indice linéaire de consommation	19

3.4 – L’indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.5 – L’indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	20
3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	21
3.7 – Indice d’avancement de la protection des ressources en eau (P108.3).....	21
3.8 – Taux d’occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1).....	22
3.9 – Délai maximal d’ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	22
3.10 – Durée d’extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	22
3.11 – Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P154.0).....	23
3.12 – Taux de réclamations (P155.1).....	23
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	24
1 – Les branchements plombs	24
2 – Les montants financiers	24
3 – Etat de la dette du service.....	24
4 – Amortissements	24
5 – Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager, les performances environnementales du service	25
ACTIONS DE SOLIDARITÉ DANS LE DOMAINE DE L’EAU	26
1 – Les abandons de créances (P109.0).....	26
PRESTATION DE SERVICE DE CONTRÔLE DE POTEAU INCENDIE	27
1 – Présentation de la prestation	27
2 – Les contrôles réalisés en 2023	27
2.1 – Le contrôle débit-pression	27
2.2 – La réception de contrôle de poteau incendie	27
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS.....	28

PRÉSENTATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

1 – Présentation du service

- ❖ Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine a été créé en 2002 dans le but de pallier aux problèmes de qualité et de quantité d'eau des ressources communales.
Le choix a été de regrouper les communes et les alimenter en eau avec une source unique, la source de Froidefontaine.
- ❖ Au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) a pris la compétence eau potable. Le syndicat étant en intégralité sur le territoire de la CCPSB, une convention de délégation a été signée afin qu'il puisse perdurer et continuer la gestion de l'eau potable sur son périmètre aussi bien les investissements que l'exploitation du service.
- ❖ Le syndicat est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).
- ❖ Le service est géré au niveau intercommunal.
- ❖ Les compétences liées au service :
 - La production d'eau potable
 - La protection de l'ouvrage de prélèvement
 - Le traitement
 - Le transfert
 - Le stockage
 - La distribution

Autres compétences du service : Les travaux de raccordement, les interventions auprès d'autres communes, prestation de service de contrôle de poteau incendie.

Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	NON
Existence d'un schéma de distribution d'eau potable	En cours
Existence d'un règlement de service	OUI
Existence d'un diagnostic	OUI

2 – Le mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec une prestation de service pour les stations de pompage et de traitement.

Prestataire	GAZ & EAUX
Contrat	15 mars 2019 au 14 mars 2024

En 2023, une consultation a été lancée pour renouveler le marché de prestation de service pour la surveillance, le suivi et la maintenance des installations de pompage et de traitement d'eau potable par ultrafiltration de la source de Froidefontaine

3 – Le territoire desservi et les ventes extérieures

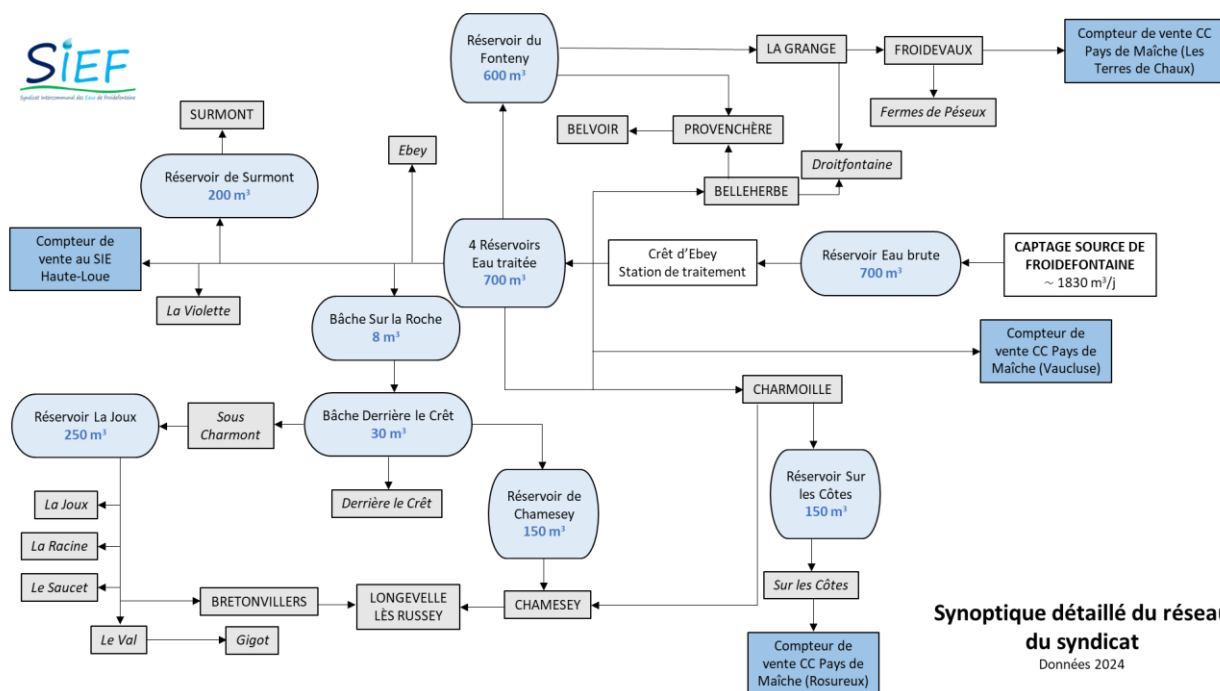
En 2023, le syndicat regroupe 10 communes : Belleherbe, Belvoir, Bretonvillers, Chamesey, Charmoille, Froidevaux, La Grange, Longeville lès Russey, Provenchère et Surtmont.

Il y a une vente en gros avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue. Le regard de comptage se trouve en limite des deux syndicats. La canalisation permet d'alimenter le réservoir de Laviron.

À la suite du retrait des communes de Terres de Chaux et Vaucluse, le syndicat vend de l'eau en gros à la Communauté de Communes du Pays de Maïche. Il y a trois points de livraison :

- Alimentation Vaucluse : sortie de Belleherbe
- Alimentation Les Terres de Chaux : hameau Neuve-Maison, limite communale entre Froidevaux et Les Terres de Chaux
- Alimentation Rosureux : limite communale entre Charmoille et Rosureux.

Une convention de vente en gros a été signée fin 2019.



4 – Estimation de la population desservie (D101.1)

Un habitant desservi est toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité d'une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle il est raccordé.

Le SIE de Froidefontaine dessert **1 983 habitants** (au 31 décembre 2023).

5 – Le nombre d'abonnés

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès du SIE de Froidefontaine.

Le syndicat comprend **1 092 d'abonnés** (au 31 décembre 2023).

Belleherbe	338
Belvoir	67
Bretonvillers	178
Chamesey	74
Charmoille	169
Froidevaux	49
La Grange	49
Longeville lès Russey	23
Provenchère	75
Surmont	70

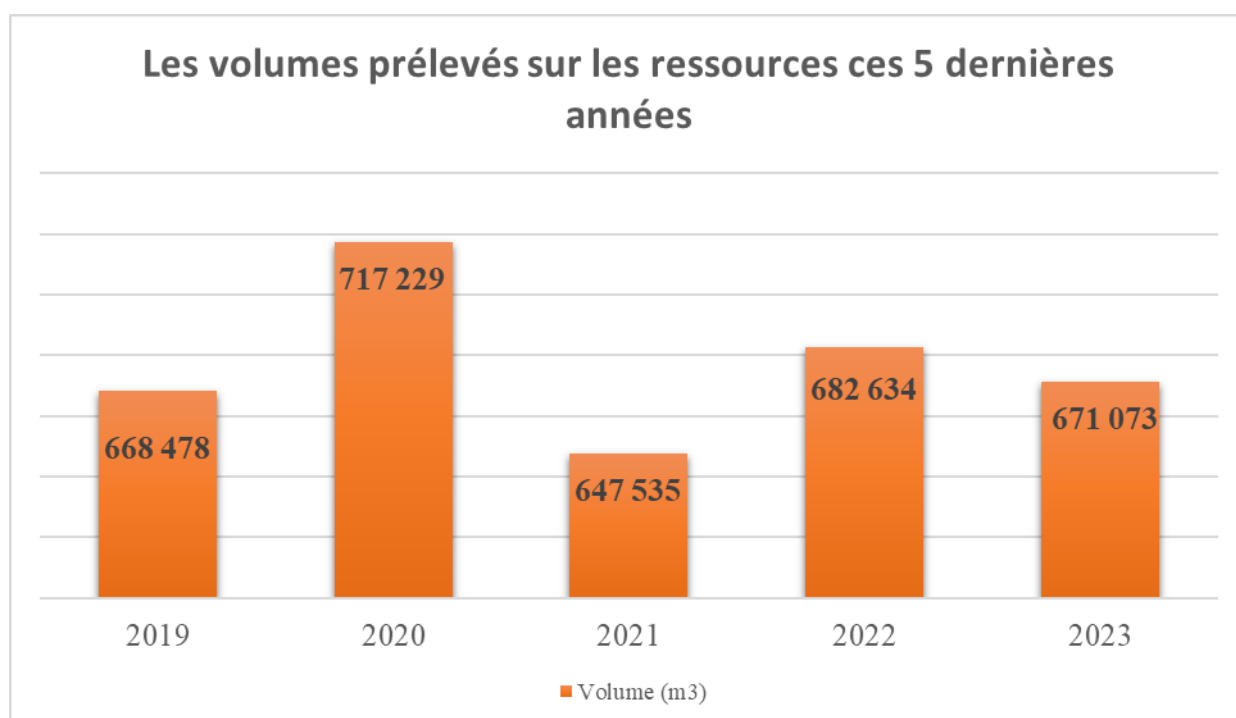
- ❖ La densité linéaire d'abonné correspond au nombre d'abonnés par kilomètre de réseau est de **9,75 abonnés/km**
- ❖ Le nombre d'habitant par abonné correspond à la population desservie rapportée au nombre d'abonnés.
En 2023, il y a **1,82 habitants/abonné**.
- ❖ En 2023, la consommation moyenne par abonné est de **178 m³/abonné**. (Comprenant les gros consommateurs)

6 – L'eau brute

6.1 – Prélèvement sur la ressource en eau

Le SIE de Froidefontaine a prélevé **671 073 m³** pour l'exercice 2023.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal	Volume prélevé en 2021	Volume prélevé en 2022	Volume prélevé en 2023
Source de Froidefontaine Vaucluse	Eau souterraine	1 095 000 m ³	647 535 m ³	682 634 m ³	671 073 m ³
Source de la Combe Belvoir	Eau souterraine	-	0 m ³	0 m ³	0 m ³
TOTAL	-	-	647 535 m³	682 634 m³	671 073 m³

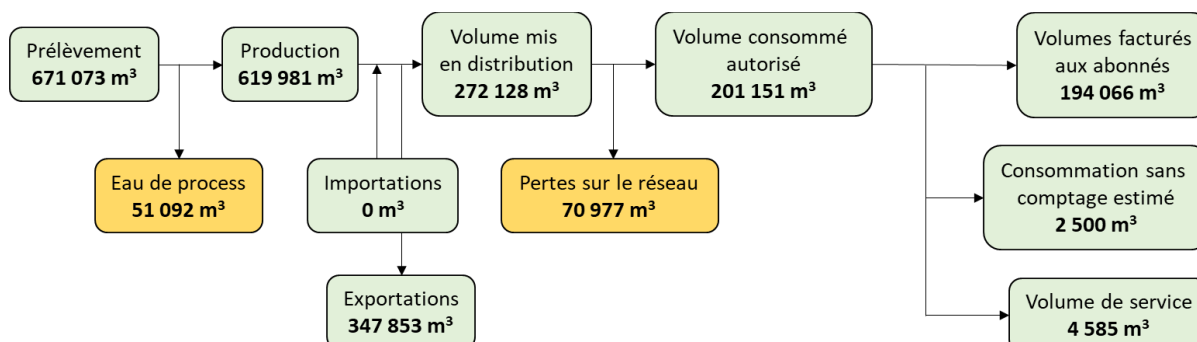


6.2 – Achat d'eau brute

Il n'y a pas eu d'achat d'eau brute en 2023.

7 – L'eau traitée

7.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



7.2 – La production

L'eau provenant de la source de Froidefontaine est traitée par ultrafiltration. Le rendement annuel de la station d'ultrafiltration pour l'année 2023 est à **88.72 %**.

En 2022, un grand changement a eu lieu sur la désinfection au niveau du réseau de distribution. Le traitement au bioxyde de chlore a été remplacé par une injection de chlore gazeux au départ du réseau. Afin de garantir un traitement de l'eau sur l'ensemble des 112 km de réseau, des postes intermédiaires de traitement ont été installés :

- Réservoir de Surmont : injection de javel
- Réservoir du Fonteny (La Grange) : injection de chlore gazeux
- Réservoir de La Joux (Bretonvillers) : injection de javel
- Réservoir sur les Côtes (Charmoille) : injection de javel
- Réservoir de Chamesey : injection de javel

Volumes produits

	2020	2021	2022	2023
Source de Froidefontaine	639 652 m ³	586 479 m ³	617 891 m ³	619 981 m ³
TOTAL	651 342 m³	586 479 m³	617 891 m³	619 981 m³

7.3 – Achat d'eau traitée

Le SIE de Froidefontaine n'achète pas d'eau traitée à d'autres services.

7.4 – Les volumes d'eau potable vendus en 2023

Volumes vendus aux abonnés

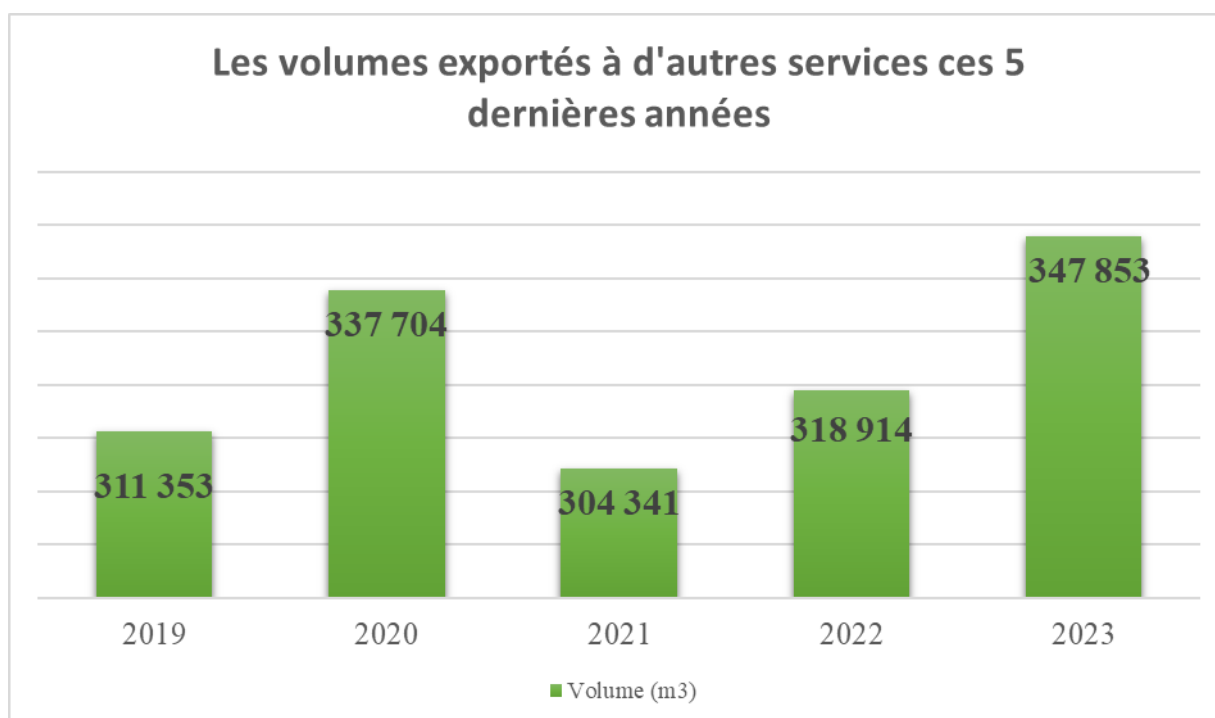
2019	2020	2021	2022	2023
194 760 m³	205 164 m³	200 391 m³	208 175 m³	194 066 m³

	2021	2022	2023
Abonnés domestiques ¹	83 891 m³	85 782 m³	77 478 m³
Abonnés non domestiques	116 500 m³	122 393 m³	116 588 m³

¹ Les abonnés domestiques est assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement

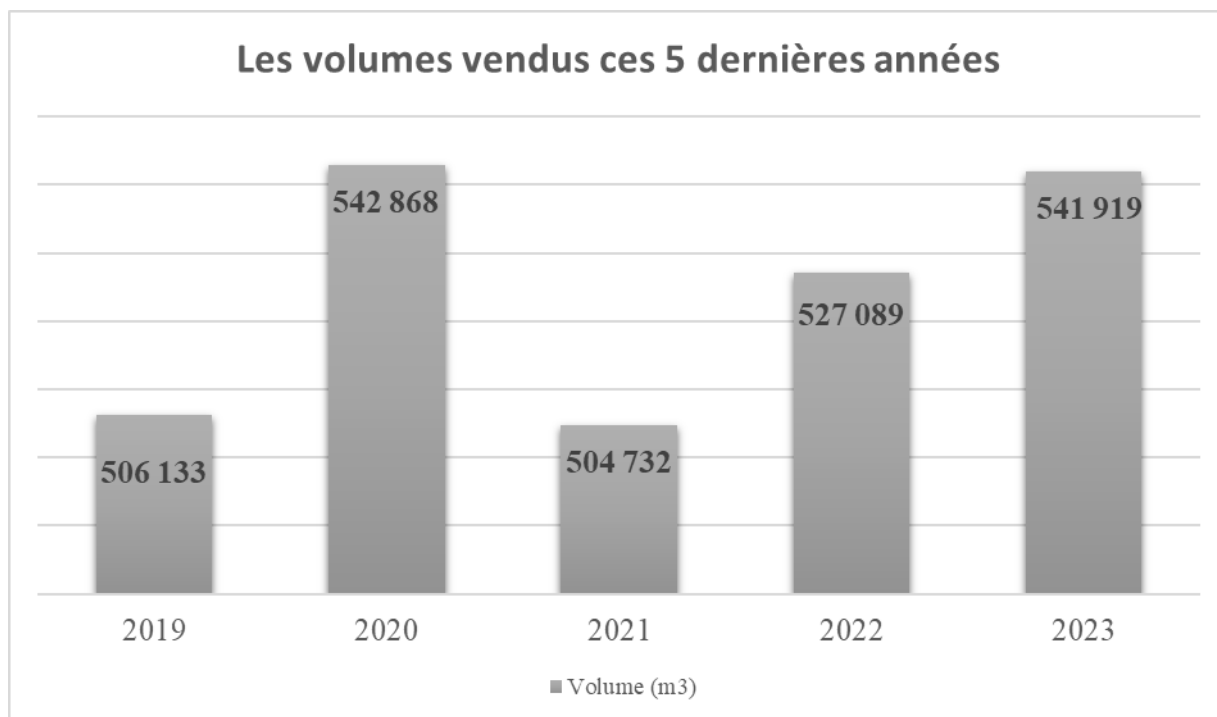
Volumes exportés

Acheteurs	2021	2022	2023
Syndicat des Eaux de la Haute-Loue	269 408 m ³	280 340 m ³	306 273 m ³
Communauté de Communes du Pays de Maïche	34 823 m ³	38 315 m ³	41 478 m ³
Commune de Vellerot lès Belvoir	0 m ³	248 m ³	48 m ³
Commune de Randevillers	0 m ³	0 m ³	54 m ³
Privés	110 m ³	11 m ³	0 m ³
TOTAL	304 341 m³	318 914 m³	347 853 m³



Volumes totaux vendus

2019	2020	2021	2022	2023
506 133 m³	542 868 m³	504 732 m³	527 089 m³	541 919 m³



7.5 – Les autres volumes

Autres volumes

	2020	2021	2022	2023
Volume de consommation sans comptage	2 500 m³	2 500 m³	2 500 m³	2 500 m³
Volume de service	50 m³	10 872 m³	4 737 m³	4 585 m³
Volume dégrévé	-	-	705 m³	0 m³

Le compteur de volume de service est relevé depuis début 2021, ce qui a permis de quantifier au plus juste les volumes de service utilisés pour le fonctionnement de l'usine de traitement.

7.6 – Le volume consommé autorisé

2020	2021	2022	2023
207 714 m³	213 763 m³	215 412 m³	201 151 m³

7.7 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

Le linéaire de réseau de canalisation du service d'eau potable est de **112 kilomètres** au 31 décembre 2023.

8 – Les consommations d'énergie du service

Le service possède 8 points de livraison d'électricité en 2023.

Contrat (kVA)	Nombre de contrat
3	4
6	1
24	1
> 36	2

PRODUCTION		DISTRIBUTION	
Consommation	Coût	Consommation	Coût
1 432 130 kWh	326 468,39 € HTVA	0	0

Nous n'avons eu données concernant la distribution car les factures de la consommation pour la distribution ont été payées en 2024.

Pour la partie production : par rapport à 2022, la consommation d'énergie électrique a augmenté de 0,38 % et le coût a augmenté de 107 %. Cela s'explique par le fait que le syndicat ne puisse pas bénéficier du bouclier tarifaire sur les factures d'électricité.

9 – Les interventions sur le réseau d'eau potable

	Remise à neuf d'un branchement d'eau	Fuite sur branchement	Fuite sur canalisation	Remplacement de compteur
Belleherbe	5	5	2	39
Belvoir	0	0	1	0
Bretonvillers	1	1	1	17
Chamesey	1	0	3	12
Charmoille	0	1	1	29
Froidevaux	1	1	0	12
La Grange	2	1	2	2
Longeville lès Russey	0	0	0	0
Provenchère	1	1	1	3
Surmont	1	1	1	19
TOTAL	12	11	12	121

LA TARIFICATION DE L'EAU & LES RECETTES DU SERVICE

1 – Les modalités de tarification

La facture d'eau est composée en deux parties :

- **La part fixe**, indépendante de la consommation, elle correspond à l'abonnement au service ;
- **La part variable** correspond quant à elle à la consommation d'eau potable de l'abonné.

Les éléments constitutifs de la facture

	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement – Location de compteur	78 €	81,96 €
Part variable (€ HT/m ³)		
1 ^{ère} tranche : de 0 à 500 m ³	2,04 €	2,20 €
2 ^{ème} tranche : de 501 à 1000 m ³	1,76 €	1,85 €
3 ^{ème} tranche : supérieur à 1000 m ³	1,58 €	1,64 €
Taxes & redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances (€ HT/m ³)		
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	0,10 €	0,10 €
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €	0,29 €

Délibération du 5 décembre 2023 effective à compter du 1^{er} janvier 2024 fixant les tarifs du service d'eau potable.

2 – Facture d'eau type (D102.0)

La facture d'eau type de 120 m³

	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	78 €	81,96 €
Part variable	244,80 €	264,00 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au service	322,80 €	345,96 €
Taxes & redevances		
TVA	20,26 €	21,60 €
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	12 €	12 €
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60 €	34,80 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	65,86 €	68,40 €
Total	388,66 €	414,36 €
Prix TTC au m³		
	3,24 €	3,45 €

3 – La facturation

Les volumes consommés sont relevés une fois par an, à l'automne.

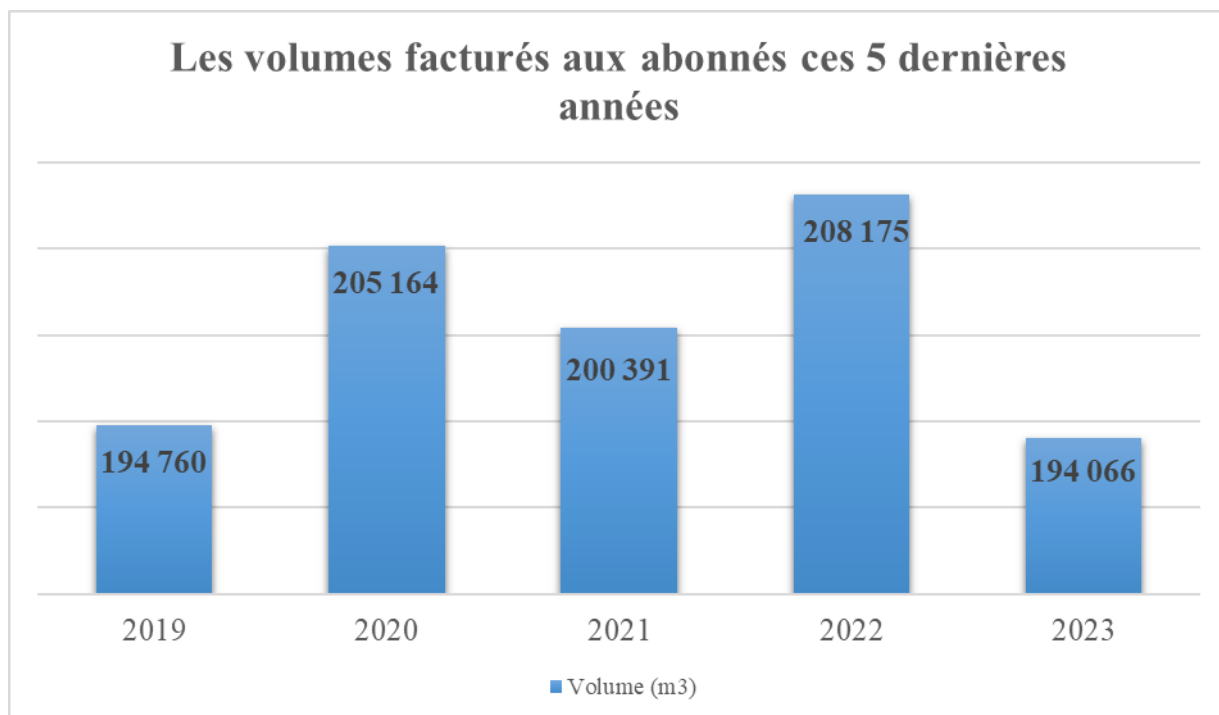
La facturation a lieu deux fois par an. Un acompte en juin-juillet et le solde en novembre-décembre.

Les tranches appliquées lors de la facturation 2023 :

- De 0 à 500 m³ : 2,20 € HT/m³
- De 501 à 1000 m³ : 1,85 € HT/m³
- Supérieur à 1000 m³ : 1,64 € HT/m³

Volumes vendus aux abonnés

2020	2021	2022	2023
205 164 m³	200 391 m³	208 175 m³	194 066 m³



4 – Les factures émises

Nombre de factures émises

2020	2021	2022	2023
2 208	2 255	2 269	2 303

5 – Les recettes

	Exercice de 2023
Recettes de vente d'eau	
Recettes de ventes d'eau aux usagers	356 415,42 €
Les abonnements	99 014,62 €
Recettes de vente d'eau en gros	308 834,15 €
Total des recettes de ventes d'eau	764 264,19 €
Autres recettes	
Recettes liées aux prestations de services	30 864,26 €
Autres recettes	0 €
Total des autres recettes	30 864,26 €
TOTAL DES RECETTES	795 128,45 € HT

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 – La qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les analyses d'eau sont réalisées par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire (CS) défini par le Code de la Santé Publique. Ces analyses permettent de vérifier la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

	Analyses de microbiologie		Analyses de physico-chimie	
	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité
2020	19	0	5	0
2021	18	0	5	0
2022	17	1	4	0
2023	16	1	19	0

Taux de conformité

	Microbiologie	Physico-chimie
2020	100 %	100 %
2021	100 %	100 %
2022	100 %	94,1 %
2023	93,8%	100 %

2 – L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2B)

	Nombre de points	Valeur	Points
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 pts Non : 0 pt	OUI	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points ont été obtenue pour la partie A)			
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 pts ¹	OUI	13
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85 %	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou période de pose	0 à 15 pts ²	75 %	12
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	NON	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 pts Non : 0 pt	NON	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

¹ : l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90, 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

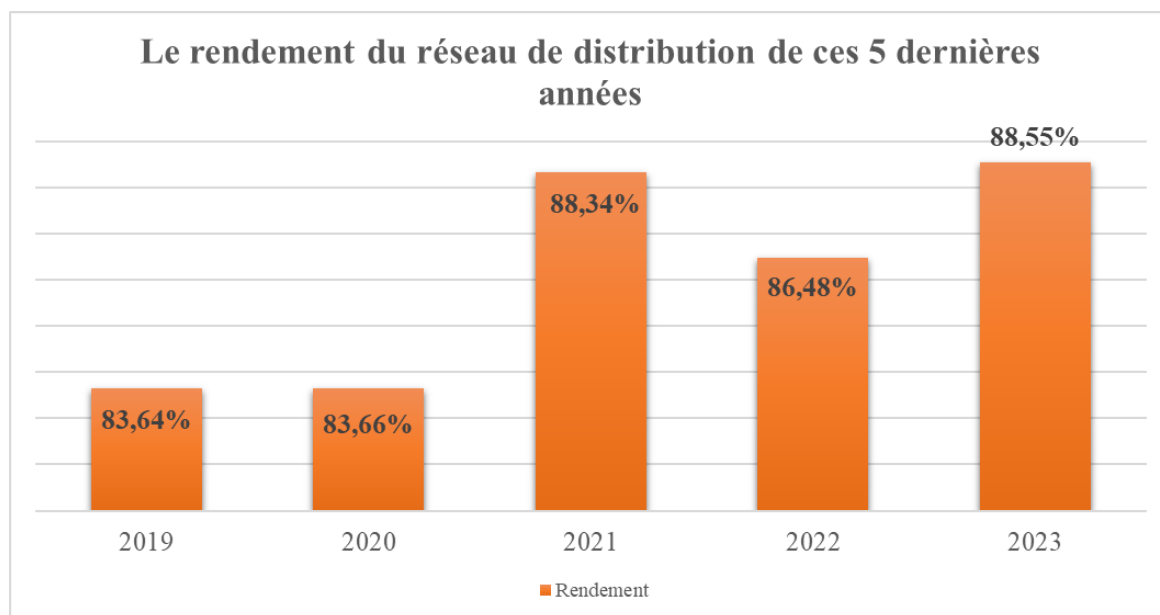
² : l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

3 – Les indicateurs de performance du réseau

3.1 – Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

2020	2021	2022	2023
83,66 %	88,34 %	86,48 %	88,55 %

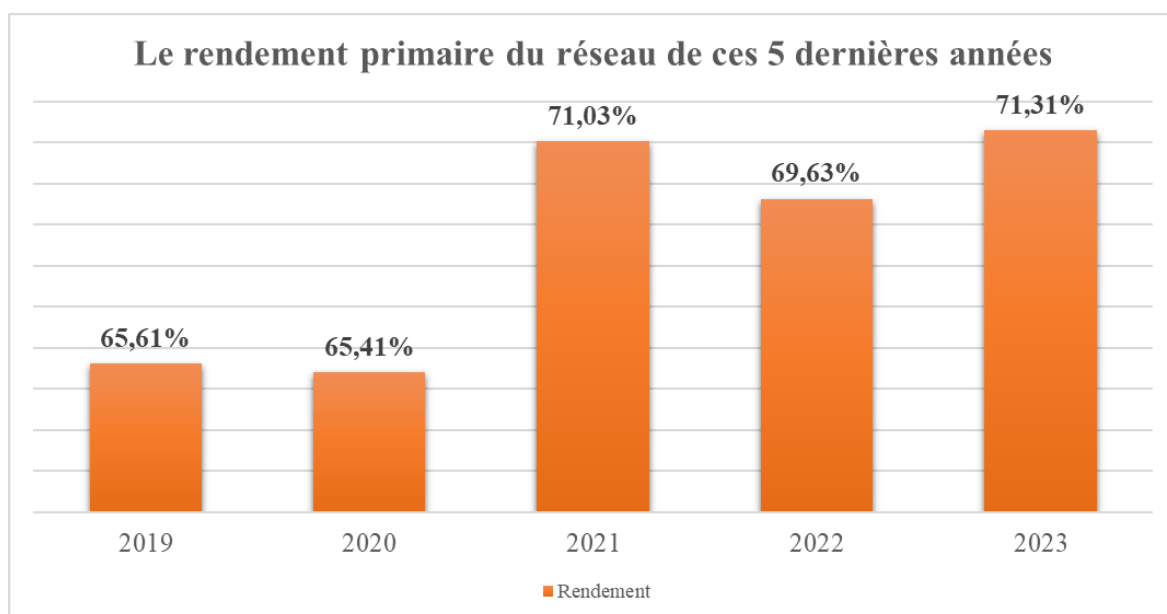


3.2 – Le rendement primaire du réseau

Le rendement primaire correspond au ratio entre le volume vendu aux abonnés et le volume mis en distribution.

2020	2021	2022	2023
65,41 %	71,03 %	69,63 %	71,31 %

Commune	Rendement primaire	m ³ de fuite
Belleherbe	69,2 %	24 820 m ³
Belvoir	85,3 %	2 825 m ³
Bretonvillers	65,4 %	10 653 m ³
Chamesey	75,7 %	5 559 m ³
Charmoille	60,9 %	13 514 m ³
Froidevaux	76,7 %	3 192 m ³
La Grange	63,2 %	4 171 m ³
Longeville lès Russey	100 %	0 m ³
Provenchère	78,6 %	5 837 m ³
Surmont	80,9 %	4 085 m ³

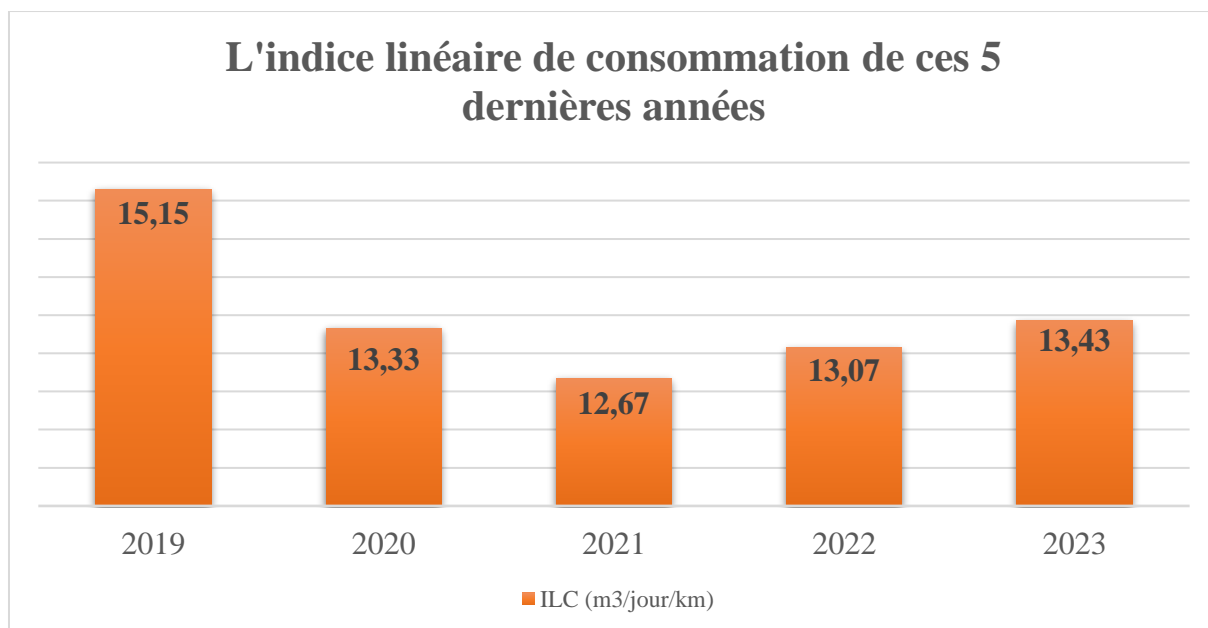


3.3 – L'indice linéaire de consommation

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes consommés chaque jour.

Indice linéaire de consommation (m³/j/km)

2020	2021	2022	2023
13,33	12,67	13,07	13,43



3.4 – L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part de volume mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)

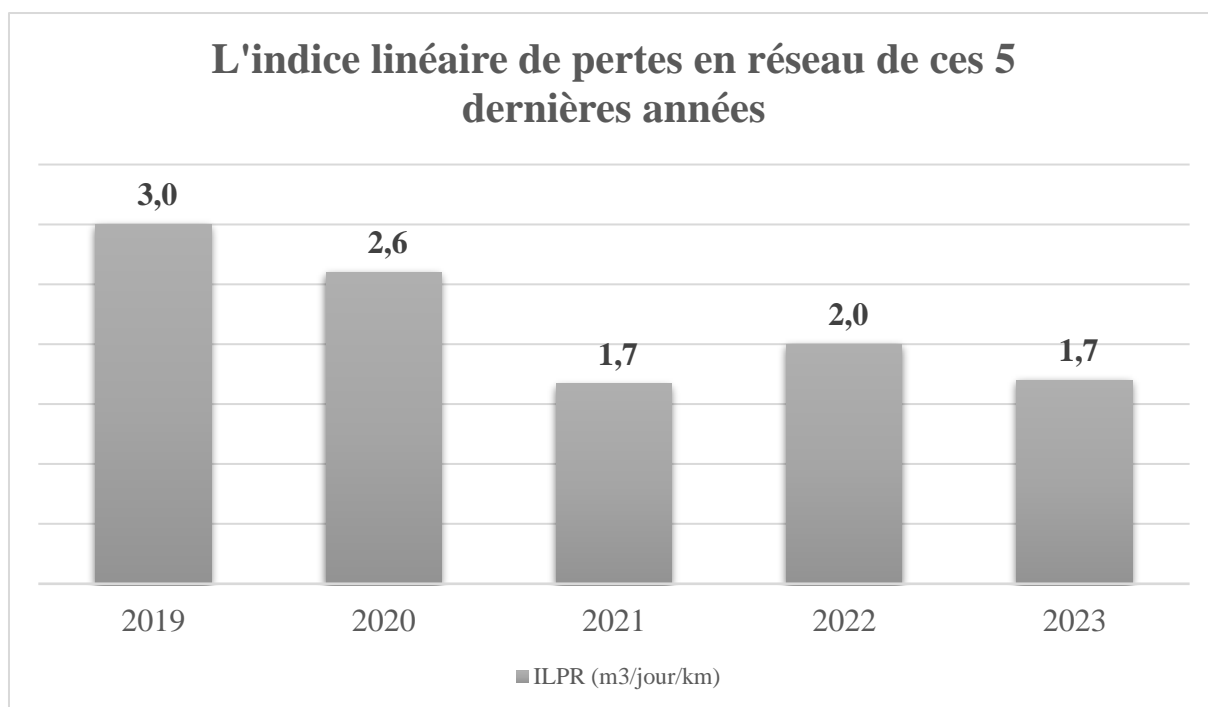
2020	2021	2022	2023
2,7	2,0	2,2	1,9

3.5 – L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet du travail de maintenance et de renouvellement du réseau et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)

2020	2021	2022	2023
2,6	1,7	2,0	1,7



3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections des réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Linéaire de réseau renouvelé (km)

2019	2020	2021	2022	2023
0,45	2,3	0	0	0

Au cours des cinq dernières années, 2,75 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5 %**.

3.7 – Indice d'avancement de la protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Aucune action de protection	0 %
Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %

Dossier déposé en Préfecture	50 %
Arrêté préfectoral	60 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application	100 %

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de :

- Pour la source de Froidefontaine : **50 %**
- Pour la source de la Combe : **50 %**

3.8 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l'année 2023, 2 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,83 pour 1 000 abonnés.

3.9 – Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 100 %.

3.10 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette	1 857 572,29 €	1 654 588,87 €
Epargne brute annuelle	476 958,56 €	82 555,23 €
Durée d'extinction de la dette	3,9 ans	20 ans

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de **20 ans**.

3.11 – Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d’impayés au titre de l’année n-1 tel que connu au 31/12/n	5 974,76 €	6 072,56 €
Taux d’impayés sur l’es factures d’eau n-1	1,48 %	1,28 %

Pour l'année 2023, la durée d’extinction de la dette est de **20 ans**.

3.12 – Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d’un dispositif de mémorisation des réclamations reçues : **NON**

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **2**

Pour l’année 2023, le taux de réclamations est de **1,83** pour 1000 abonnés.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1 – Les branchements plombs

Depuis le 25 décembre 2013, la réglementation a abaissé la teneur en plomb dans l'eau distribuée à 10 µg/L. Cela induit à la suppression progressive des branchements en plomb.

Branchements en plomb – Exercice 2023

Nombre total de branchements	1 289
Nombre de branchement en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3
Nombre de branchement restant à la fin de l'année	30
% : branchement en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchement	0,23 %
% : branchement en plomb / nombre total de branchements	2,33 %

2 – Les montants financiers

Exercice 2023

Montant financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 905 €
Montant des subventions	59 902 €

3 – Etat de la dette du service

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre		1 857 572,29 €	1 654 588,87 €
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	212 184,77 €	202 983,42 €
	En intérêts	32 429,83 €	26 258,36 €

4 – Amortissements

	Exercice 2022	Exercice 2023
Amortissements	179 399,16 €	208 093,05 €

5 – Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur, les performances environnementales du service

Lancement en 2022 d'une étude de préservation de la ressource de Froidefontaine dans le cadre des ressources karstiques majeures, qui s'étalera jusqu'en 2025.

ACTIONS DE SOLIDARITÉ DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1 – Les abandons de créances (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficultés,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, le service a reçu **0** demande d'abandon de créance et en a accordé **0**.
0 € ont été abandonnés, ce qui représente **0,00 €/m³** pour l'année 2023.

PRESTATION DE SERVICE DE CONTRÔLE DE POTEAU INCENDIE

1 – Présentation de la prestation

Le service technique du syndicat propose une prestation de service aux communes de la communauté de communes de contrôle de poteau incendie. Deux types de prestations peuvent être réalisées :

- Le contrôle débit-pression d'un poteau incendie
- La réception d'un poteau incendie

Le contrôle débit-pression est à effectuer au moins une fois tous les trois ans, consiste à mesurer le débit en régime d'écoulement, lorsque le poteau est à 1 Bar et mesurer la pression statique. Les mesures sont effectuées par ouverture progressive du dispositif de réglage de l'appareil de mesure. Ce contrôle permet de vérifier la conformité du poteau incendie par rapport aux normes du constructeur. Le maire doit transmettre les résultats aux SDIS. Ce contrôle intervient en plus du contrôle fonctionnel annuel qui consiste à vérifier visuellement certains points du contrôle du poteau incendie.

La réception d'un poteau incendie est à réaliser lorsqu'un poteau incendie est installé ou bien remplacé. Il est composé d'un contrôle débit 1 bar, de la pression statique, d'une inspection visuelle et d'un formulaire à compléter répondant à la norme NFS62200.

2 – Les contrôles réalisés en 2023

2.1 – Le contrôle débit-pression

Aucun contrôle réalisé.

2.2 – La réception de contrôle de poteau incendie

Aucun contrôle réalisé.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 978	1 978
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,24 €/m³	3,24 €/m³
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la microbiologie	94,1 %	93,8 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la physico-chimie	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,48 %	88,55 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,2	1,9
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	2,0	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5 %	0,5 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50 %	50 %
P109.0	Montant des abandons de créances	0,0017 €/m³	0,00 €/m³
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,5 %	1,3 %